

Compte rendu conseil municipal du mardi 14 septembre 2021

Présents : Brigitte Biernat, Marjolaine Girault, Alain Croissy, Hubert Debedde, Claude Delemontez, Didier Mantz, Jean Michel Palliot, Marc Marsat

Absent ayant donné une procuration : Catherine Balma, (procuration à Marjolaine Girault)

Absents excusés : Yannick Ghesquiere, Jean Christophe Monferran,

Huit conseillers présents, plus une procuration, **soit neuf votants**

Le maire Jean Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 00

Le secrétaire de séance est Alain Croissy

1. Délibération modificative

Une erreur de saisie pour le montant de la rénovation de la salle polyvalente a été commise sur son inscription au budget 2021. En effet le montant des travaux qui était de 52 033.43€ a été arrondi à 52 000.00€. Il est donc nécessaire de rajouté 50.00 € pour permettre le règlement des travaux.

Abstention 0, Contre 0, pour 9

Cette modification est validée par la majorité du conseil présent.

2. Personnel communal

a. Notre secrétaire de mairie qui est actuellement en CDD, a un statut de personne handicapée reconnu par l'état (article 38). A ce titre, elle peut être titularisée sans passer de concours. Il faut toutefois modifier son contrat qui la positionnera en une période de stage d'une année avant d'être titularisée en Octobre 2022.

Dès ce nouveau contrat, la commune bénéficiera d'une indemnité pour le recrutement d'une personne handicapée de 4 000.00€ (base sur un un temps plein), et une réduction de charges sociales la concernant (15% au lieu de 27%).

Il faudra par contre durant l'année de son prochain contrat modifier le cadre des emplois de notre effectif en créant un poste de secrétaire de mairie titulaire (maintenant appelé rédacteur) qui sera en catégorie B, en remplacement du poste actuellement existant d'agent administratif de 1ere classe.

0 abstention, 0 non, oui 9

Le conseil dans sa majorité vote pour la mise en titularisation de notre secrétaire de mairie

b. Prime RIFSEEP

Lors de notre délibération pour l'octroi de la prime de service vers nos agents communaux, une erreur sur la délibération a été commise. La préfecture l'a rejetée indiquant qu'il manquait la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel) à cette délibération.

En effet cette prime RIFSEEP qui a remplacé toutes les autres primes en 2016 se décompose en deux parties.

La partie fixe, appelée IFSE (Indemnité de Fonction de Surjection et d'Expertise), qui est versée chaque mois, et une partie modulaire qui sera versée en fin d'année si l'agent a réussi ses objectifs et si sa manière de servir est validé par son encadrement.

Cette part modulaire, dans le cas de nos agents (catégorie C) ne peut pas dépasser 10% du montant de la prime IFSE.

Nous avons validé lors de la dernière délibération sur la mise en place un montant de l'IFSE annuel (sur une base d'un temps complet soit 35h/semaine), 1932.00€. Ce qui porterait un montant de la CIA à 193.20€ que nous arrondirons à 195.00€.

Il est donc proposer au conseil la répartition suivante pour l'année:

Montant du RIFSEEP : 2127.00€

Montant de l'IFSE : 1932.00€ (161.00€ par mois) pour un temps complet

Montant du CIA : 195.00€ (versés en partie ou totalement en fin d'année en fonction de l'évaluation du résultat professionnel de l'année (base d'un temps complet).

Abstention 0, voix contre 0, voix pour 9.

Le montant de la prime RIFSEEP est validée par la majorité du conseil présent.

3. Miroir (protection de nos routes communales)

Comme pour la route de la poste et la route du Montjoint, le maire envisage la pose d'un miroir pour sécuriser la sortie de la route de Barberanges vers St Eloy d'Allier. La pose sera effectuée par notre cantonnier.

Le montant de cette acquisition est de 424.68€ TTC.

Abstention 0, voix contre 0, voix pour 9.

Cette acquisition est validée par la majorité du conseil présent.

4. Champs communal

Le maire, aborde le sujet sur les champs appartenant à la commune, qui restent en friche.

La proposition des membres du conseil est de louer ces champs afin de les faire entretenir par le loueur. Claude Delemontez se renseignera auprès de la chambre d'agriculture pour les modalités de cette location.

Abstention 0, Contre 0, pour 9

La proposition de mise en location des terrains communaux est validée par la majorité du conseil présent.

5. Approvisionnement eau cimetière

Un problème sur l'arrivée d'eau (qui provient de la source de Monvernet) pour alimenter le cimetière a été soulevé par des habitants de la commune.

Le maire propose de demander un devis au SIVOM pour créer un point d'eau de ville afin d'éviter ces désagréments.

Abstention 0, Contre 0, pour 9

Cette demande de devis pour cette installation est validée par la majorité du conseil présent.

Nota,

Plusieurs conseillers souhaitent qu'une étude soit faite puis qu'un devis soit établi pour restaurer le réseau défectueux de cette source de Monvernet, qui alimente plusieurs points sur la commune

Didier Mantz se charge de cette étude.

5. Devis éclairage led mairie

Le maire a demandé un devis pour le remplacement des ampoules de la mairie par des led.

Le montant est de 1 226.64€.

Les conseillers municipaux présents, souhaitent avoir un second devis pour comparer le prix qui leur paraît excessif. Ils demandent également que le remplacement des lampes de l'école maternelle soit prévu dans cette opération.

Le maire se chargera de demander des nouveaux devis à deux entreprises pour le remplacement des ampoules par des led pour la mairie et l'école.

6. Questions diverses / Informations

a. Création aire de jeux pour les petits enfants

Le groupe projet a proposé de créer un espace de jeux pour les petits enfants, en face de l'école maternelle de Viplaix (et à côté de la salle polyvalente). Des devis seront demandés à des entreprises pour la réalisation complète de cette installation dans les règles de l'art et le respect de la réglementation. Ce projet avait été partiellement inscrit sur le budget 2021

b. Libération du pavillon acheté par la commune

Le locataire de cette maison a envoyé un courrier indiquant qu'il libérerait la maison au 1^{er} décembre 2021

c. Achat véhicule communale

Le véhicule communal qui a été commandé devrait être livré dans les prochaines semaines. Dès la réception du véhicule, le maire se renseignera pour acheter une remorque.

d. Pose d'une antenne par opérateur FREE

Une antenne de cet opérateur va être installée dans le champ d'un agriculteur de la commune. Cette installation devrait permettre une réception améliorée de tous les opérateurs

e. Remplacement du tracteur tondeuse

Le maire indique qu'il envisage le remplacement de notre tracteur tondeuse qui est ancien. Il l'inscrira au budget de l'année 2022

f. L'ancien café de Viplaix

Marc Marsat et Didier Mantz ont rencontré la locataire afin de l'informer du souhait du conseil de reprendre les locaux pour remettre en service ce commerce.

Toutefois la locataire aurait entrepris des travaux sur l'espace restaurant/ café.

Le maire envisage de la rencontrer la pour organiser ce projet.

g. Subvention vers le collège d'Huriel

Une subvention devra être payée par chaque commune de notre canton ayant des élèves dans le collège d'Huriel. Elle est calculée au prorata du nombre d'enfant de la commune et destinée à l'achat de fournitures scolaire.

Pour Viplaix ce sera 155. 42€

La séance est levée à 19h30 et se termine par la visite de la salle polyvalente